Avis : document traduit

La revue de conformité de ce programme a été réalisée et rédigée en anglais par l'évaluateur externe. Le présent document est la traduction française de cette revue, produite par eSafetyFirst. L'évaluateur n'a pas révisé la traduction. En cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

Revue de conformité

Formation en ligne sur les agents pathogènes à transmission sanguine

Le présent document a pour objet d'exposer la revue de conformité du cours en ligne de formation sur les agents pathogènes à transmission sanguine d'eSafetyFirst Canada (eSafety). Le cours a été visionné en entier, puis ses deux modules ont été examinés afin d'en déterminer la conformité à la législation et aux normes exposées au paragraphe suivant.

Le cours d'eSafetyFirst offre également un article d'information complémentaire étoffé sur la sensibilisation et la formation relatives aux agents pathogènes à transmission sanguine, que l'on trouve ici : https://esafetyfirst.com/fr/blogue/securite-des-agents-pathogenes-transmis-par-le-sang-au-canada-garantir-la-securite-sur-le-lieu-de-travail/.

L'évaluation d'un cours de formation en ligne sur les agents pathogènes à transmission sanguine au regard de la réglementation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail (SST), tant fédérale (Code canadien du travail, partie II) que provinciale ou territoriale, requiert des résultats d'apprentissage distincts et mesurables. Les cadres réglementaires — comme la *LSST* de l'Ontario, le *OHS Code* de l'Alberta, le *Occupational Health and Safety Regulation* de la Colombie-Britannique et les lignes directrices du CCHST — exigent que la formation sur les agents pathogènes à transmission sanguine aille au-delà de la sensibilisation de base pour démontrer une compétence claire en matière de contrôle de l'exposition, de mesures d'ingénierie, d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'intervention d'urgence.

Vous trouverez ci-dessous les résultats d'apprentissage attendus, présentés selon les sections propres à la structure de votre cours. *Les éventuels problèmes de non-conformité ou lacunes sont signalés dans chaque section*.

Aperçu du cours

Dans ce module, les participants apprennent quels sont les virus pathogènes à transmission sanguine, comment ils se propagent, les risques liés au travail, les symptômes et les traitements.

Résultats d'apprentissage attendus

Au terme de cette section, les participants doivent être en mesure de faire ce qui suit :

- **Reconnaître les agents pathogènes à transmission sanguine courants :**
  - Définir ce que sont les agents pathogènes à transmission sanguine et reconnaître les principaux agents pathogènes préoccupants dans les milieux de travail canadiens, notamment le virus de l'hépatite B (VHB), le virus de l'hépatite C (VHC) et le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).
- **Comprendre les voies de transmission :**
  - Distinguer les modes de transmission, en particulier l'exposition parentérale (piqûres d'aiguille, blessures par objets pointus ou tranchants), le contact avec une peau non intacte et l'exposition des muqueuses (yeux, nez, bouche).
  - Reconnaître les **autres matières potentiellement infectieuses** courantes, notamment les liquides organiques contenant du sang visible, le sperme, les sécrétions vaginales et le liquide céphalorachidien ou synovial.
- **Évaluer les facteurs de risque en milieu de travail :**
  - Évaluer les tâches quotidiennes afin de repérer les situations à risque élevé d'exposition aux agents pathogènes à transmission sanguine (p. ex. manipulation de déchets, prestation de premiers soins, manipulation d'objets pointus ou tranchants usagés, nettoyage de surfaces contaminées).
- **Reconnaître l'évolution de la maladie et les symptômes :**
  - Décrire les signes, les symptômes et les périodes d'incubation courants de l'infection par le VHB, le VHC et le VIH.
  - Comprendre les risques à long terme pour la santé associés à l'infection chronique (p. ex. cirrhose du foie, cancer du foie, défaillance du système immunitaire).
- **Comprendre le traitement et la vaccination :**
  - Expliquer la disponibilité, l'efficacité et les avantages de la série de vaccins contre l'hépatite B.
  - Reconnaître le rôle et l'importance d'un recours rapide à la **prophylaxie postexposition (PPE)** contre le VIH et l'hépatite B à la suite d'une exposition potentielle.

Le module 1 réussit bien à fournir à l'apprenant l'information nécessaire pour satisfaire aux résultats d'apprentissage mentionnés ci-dessus. Certaines révisions devraient être apportées; voir ci-dessous :

~~**Diapositives 10, 17, 27 et 28** : elles regorgent d'information et de statistiques précieuses, mais ne correspondent pas à la narration de chaque diapositive. En fait, dans certains cas, la narration cite du contenu plus ancien que celui présenté sur la diapositive. Il serait avantageux que la narration soit mise à jour pour correspondre aux diapositives lors de la prochaine révision.~~ **Des révisions ont été apportées à chacune de ces diapositives afin de corriger les lacunes relevées**

Prévention de l'exposition

Tout au long de ce module, les participants apprennent ce qui suit : comment ils peuvent contracter des maladies à transmission sanguine, les responsabilités de l'employeur, la prévention des agents pathogènes à transmission sanguine et les méthodes de travail sécuritaires.

Résultats d'apprentissage attendus

Au terme de cette section, les participants doivent être en mesure de faire ce qui suit :

- **S'y retrouver dans les exigences législatives canadiennes en matière de SST :**
  - Reconnaître les obligations de l'employeur et du travailleur à l'égard des dangers biologiques en vertu de la législation fédérale et provinciale ou territoriale applicable en matière de SST (p. ex. l'exigence d'un plan de contrôle de l'exposition, l'évaluation des dangers et la fourniture d'équipement de sécurité sans frais pour les travailleurs).
  - Comprendre les principes du SIMDUT-SGH tels qu'ils s'appliquent aux matières infectieuses présentant un danger biologique (catégorie D, division 3, ou catégorie Matières infectieuses présentant un danger biologique du SGH).
- **Appliquer la hiérarchie des mesures de maîtrise :**
  - **Élimination et substitution :** reconnaître les méthodes permettant d'éliminer les objets pointus ou tranchants inutiles ou les procédés dangereux.
  - **Mesures d'ingénierie :** reconnaître et utiliser correctement les dispositifs pointus ou tranchants à conception sécuritaire (p. ex. aiguilles rétractables, scalpels à lame protégée) et les contenants d'élimination des déchets biologiques dangereux conformes à la norme CSA Z316.6.
  - **Mesures administratives :** démontrer sa connaissance des plans de contrôle de l'exposition, des procédures opérationnelles normalisées, des zones d'accès restreint, de la signalisation des dangers biologiques et des protocoles appropriés d'hygiène des mains.
- **Choisir et utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) :**
  - Choisir l'EPI approprié (gants en nitrile ou en latex, protection oculaire, écrans faciaux, blouses résistantes aux liquides) en fonction d'une évaluation des risques propre à la tâche.
  - Démontrer les procédures appropriées d'inspection, de mise en place, de retrait et d'élimination de l'EPI contaminé, sans contamination croisée de la peau ou des vêtements.
- **Mettre en œuvre les méthodes de travail sécuritaires et de décontamination :**
  - Appliquer des techniques de manipulation sécuritaire des objets pointus ou tranchants contaminés (p. ex. interdiction stricte de recapuchonner les aiguilles à la main, recours à la technique de recapuchonnage à une main uniquement lorsque c'est nécessaire, élimination immédiate dans des contenants pour objets pointus ou tranchants approuvés).

    - Effectuer les procédures appropriées de nettoyage et de désinfection des déversements de sang au moyen de désinfectants approuvés par Santé Canada ou de solutions d'eau de Javel fraîchement diluées.
    - Distinguer les déchets ordinaires du lieu de travail des déchets biologiques dangereux qui exigent une manutention, un confinement et une élimination spécialisés en vertu de la réglementation environnementale provinciale.
- **Mener l'intervention d'urgence postexposition :**
    - Démontrer les mesures de premiers soins immédiates à prendre à la suite d'un incident d'exposition (p. ex. laver la région exposée à l'eau et au savon, rincer les muqueuses à l'eau ou avec une solution saline).
    - Suivre les procédures internes de signalement, notamment le signalement immédiat au superviseur et à la personne désignée localement en matière de SST ou de premiers soins.
    - Comprendre le délai critique pour obtenir une évaluation médicale urgente et amorcer la PPE (idéalement dans un délai de 1 à 2 heures postexposition).
    - Reconnaître les exigences en matière de documentation, notamment remplir un rapport d'incident et participer à une enquête sur l'exposition afin d'éviter que de tels incidents se reproduisent.

L'information présentée au module 2 satisfait aux résultats d'apprentissage énoncés ci-dessus. Aucune révision n'est requise pour ce module.



Kevin Barrett CRSP CRM 13-4856